

AVRIL 2024

BAROMÈTRE PRISM'EMPLOI

Les chiffres de l'emploi intérimaire



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PARIS, LE 21 JUIN 2024

COMMENTAIRE GÉNÉRAL POUR LE MOIS D'AVRIL 2024

En avril 2024, l'emploi intérimaire (contrats de travail temporaire et CDI intérimaires) représente 725 000 équivalents temps plein (ETP), soit 56 500 ETP de moins qu'en avril 2023, correspondant à une baisse de 7,4 % sur un an. L'évolution observée est ainsi marquée par une dégradation d'environ 3 points par rapport au mois de mars 2024 (-4,5 %) mais demeure à peu près comparable à celle du premier trimestre dans son ensemble (-6,9 %).

Dans le détail des activités utilisatrices, tous les secteurs sont orientés à la baisse par rapport au même mois de l'an dernier :

- La baisse des mises en chantier a désormais un impact direct sur l'emploi intérimaire. L'évolution du travail temporaire dans le BTP décroche de 5,2 points en avril par rapport au mois de mars 2024 et se situe à -10,0 % (par rapport à avril 2023). Ce mois-ci, le BTP est le secteur qui enregistre la tendance la plus dégradée.
- En dépit d'un effet de base favorable (en avril 2023, le commerce et les transports et logistique reculaient respectivement de -13,9 % et -7,1 %), la baisse du travail temporaire demeure très marquée dans le commerce (-9,9 %) et les transports et logistique (-7,5 %). La persistance de ces tendances négatives est liée à la situation de la consommation des ménages qui marque une nouvelle dégradation en avril 2024, selon les données de l'INSEE.
- Les deux principaux secteurs : l'industrie (qui compte pour 38% de l'emploi intérimaire) et les services (qui représentent 25 % des effectifs) enregistrent quant à eux des tendances un peu moins négatives. L'industrie, avec -6,2 %, connaît ce mois-ci une diminution de moindre ampleur comparée à celle du premier trimestre (-8,5 %). Les services quant à eux, avec -6,5%, même s'ils restent en avril au-dessus de la tendance moyenne, sont caractérisés par une baisse au regard de l'activité du premier trimestre (-4,8 %).

Dans ce contexte sectoriel, le recul de l'intérim concerne toutes les qualifications. Il est moins accentué pour les cadres et professions intermédiaires (-4,3 %) et les ouvriers non qualifiés (-6,1 %) que pour les ouvriers qualifiés (-7,7 %) et les employés (-12,7 %).

CONTACTS PRESSE

Dylan Jullian
06.18.89.56.73
dylan.jullian@omnicomprgroup.com

Victor Morelle
06.18.83.59.55
victor.morelle@omnicomprgroup.com

Prism'emploi - Professionnels du recrutement et de l'intérim est l'organisation professionnelle, qui regroupe plus de 600 enseignes représentant 90% du chiffre d'affaires de la profession.

12 000 agences d'emploi et 33 000 salariés permanents sont présents sur l'ensemble du territoire.

www.prismemploi.eu
@Prismemploi

DONNÉES NATIONALES DE CADRAGE

ÉVOLUTION D'AVRIL 2024 PAR RAPPORT À AVRIL 2023

LES CHIFFRES CLÉS

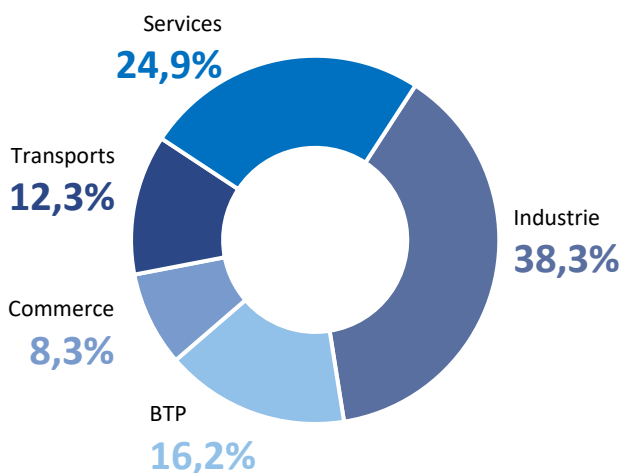
Les effectifs intérimaires s'inscrivent en baisse (-7,4 %) au niveau national.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS INTÉRIMAIRES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

L'ensemble des secteurs
est en baisse

L'emploi intérimaire diminue dans l'industrie (-6,2 %), les services (-6,5 %), les transports (-7,5 %), le commerce (-9,9 %) et le BTP (-10,0 %).

Répartition des effectifs intérimaires
par secteur

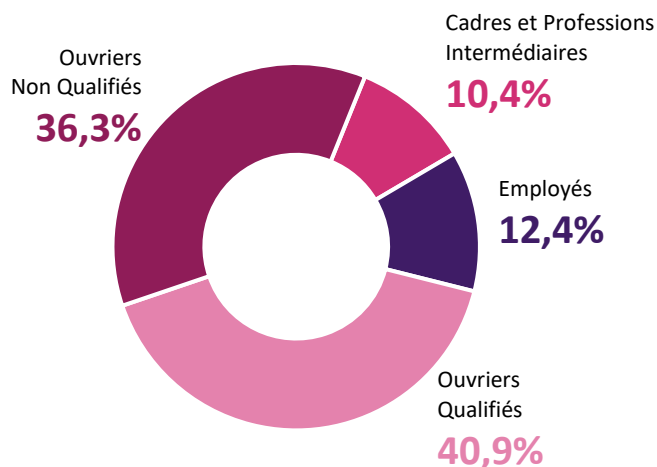


ÉVOLUTION DES EFFECTIFS INTÉRIMAIRES PAR QUALIFICATION

L'ensemble des qualifications
est en baisse

L'emploi intérimaire diminue chez les cadres et professions intermédiaires (-4,3 %), les ouvriers non qualifiés (-6,1 %), les ouvriers qualifiés (-7,7 %) et les employés (-12,7 %).

Répartition des effectifs intérimaires
par qualification

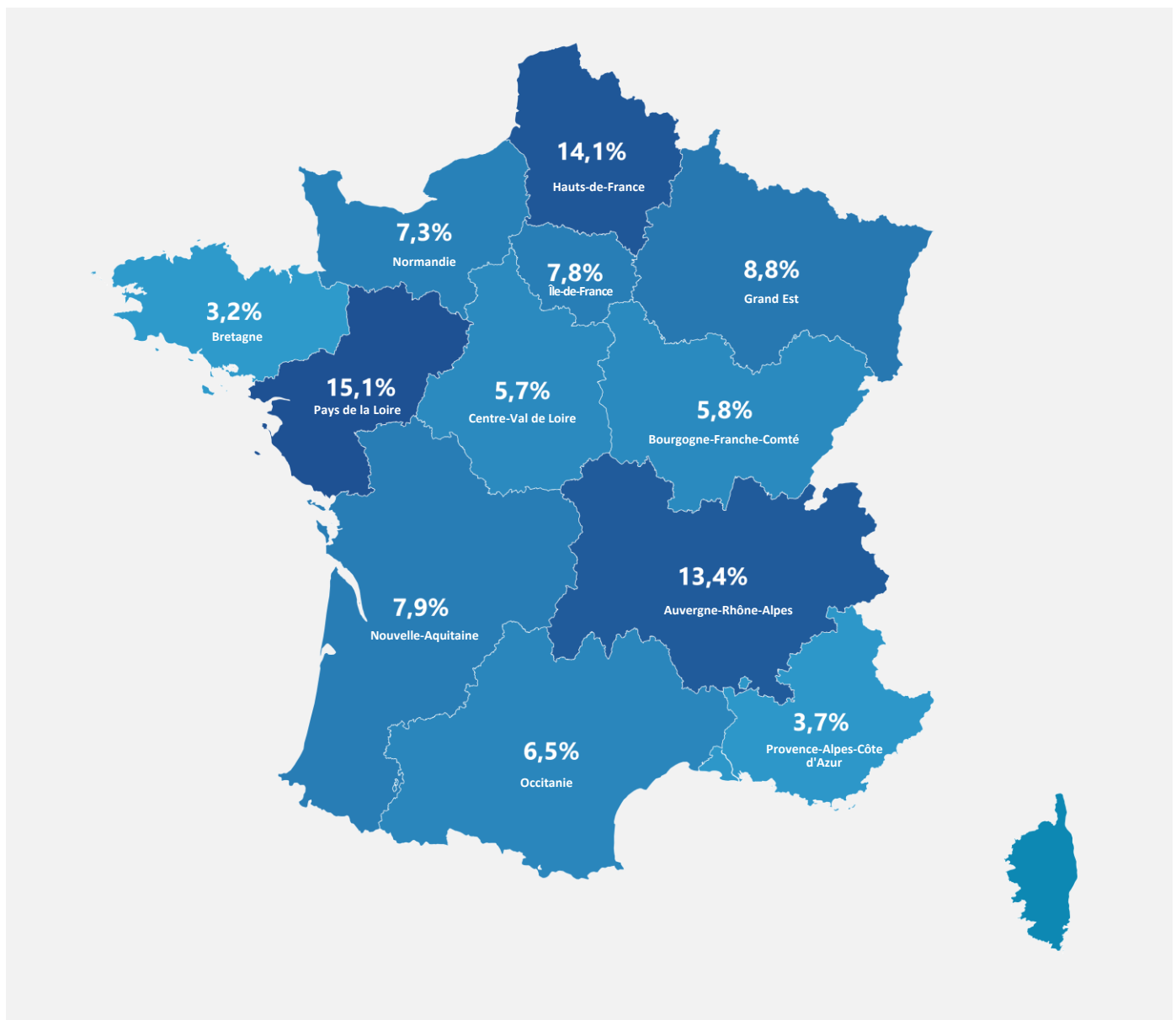


LE CDI INTÉRIMAIRE

En avril 2024, le CDI Intérimaire représente **46 300 ETP**, correspondant à **6,4 %** des effectifs des agences d'emploi.

Sur les territoires, le recours au CDI est nettement surreprésenté en Pays de la Loire (11,6 %) dans les Hauts-de-France (10,6 %), et en Normandie (8,7 %). C'est en Bretagne et en Ile-de-France (avec respectivement 3,6 % et 3,1 % des effectifs) que ce contrat demeure le moins développé.

La répartition géographique des CDI se concentre à plus de 40% dans 3 régions caractérisées par une forte orientation industrielle : Pays de la Loire : 15,1 %, Hauts-de-France : 14,1 %, et Auvergne-Rhône-Alpes : 13,4 %.



Auvergne-Rhône-Alpes

DONNÉES RÉGIONALES DE CADRAGE

CHIFFRES D'AVRIL 2024 PAR RAPPORT À AVRIL 2023

LES CHIFFRES CLÉS

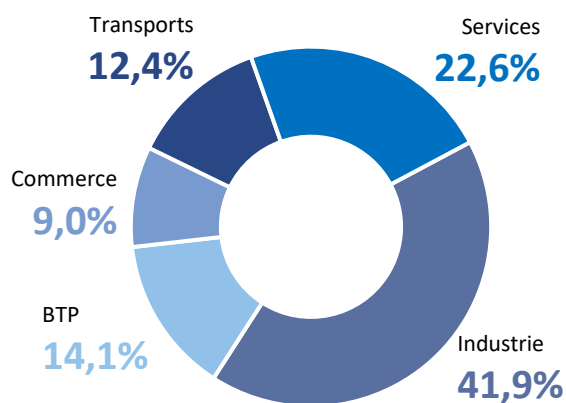
Les effectifs intérimaires sont en baisse (-4,6 %) en région Auvergne-Rhône-Alpes.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS INTÉRIMAIRES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

La majorité des secteurs
est en baisse

L'emploi intérimaire augmente dans le commerce (+7,1 %), mais diminue dans l'industrie (-2,4 %), les services (-6,6%), les transports (-8,1 %) et le BTP (-10,8 %).

Répartition des effectifs intérimaires
par secteur

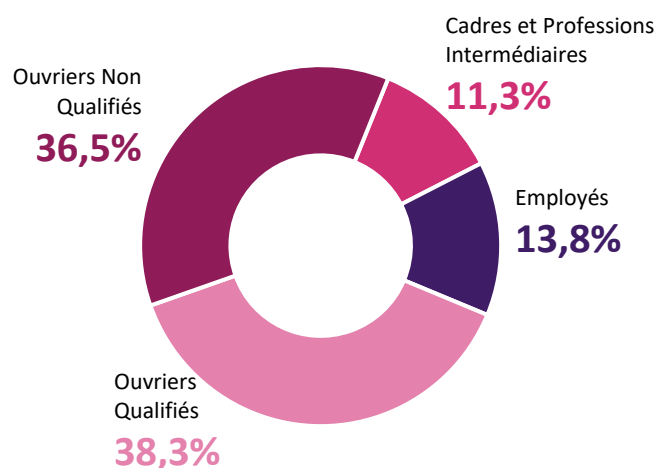


ÉVOLUTION DES EFFECTIFS INTÉRIMAIRES PAR QUALIFICATION

La majorité des qualifications
est en baisse

L'emploi intérimaire augmente chez les employés (+0,3 %) mais diminue chez les cadres et professions intermédiaires (-2,5 %), les ouvriers non qualifiés (-3,1 %) et les ouvriers qualifiés (-8,1 %).

Répartition des effectifs intérimaires
par qualification



Auvergne-Rhône-Alpes

TENDANCES TERRITORIALES

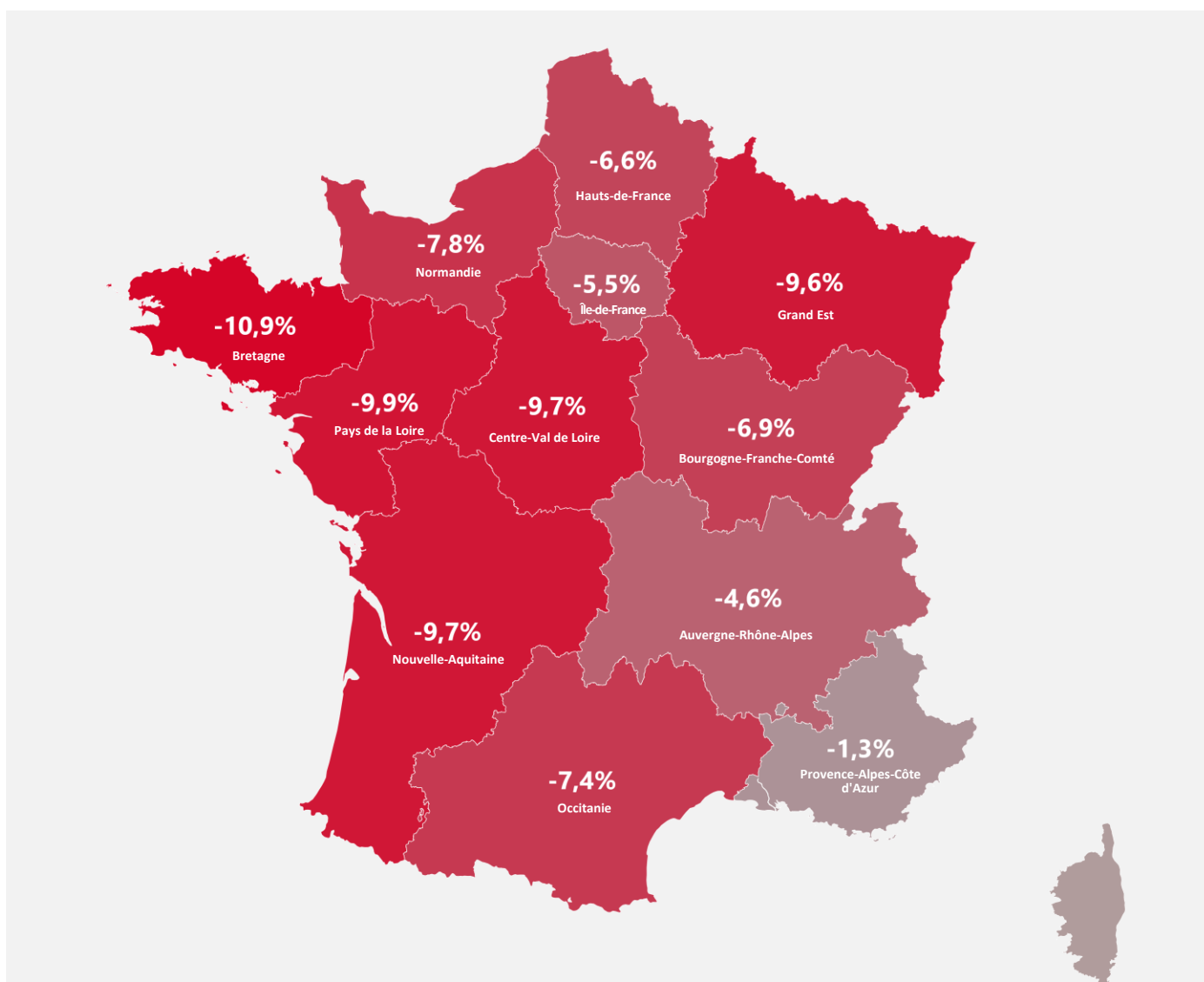
	Évolution des effectifs intérimaires (y compris CDII)	Part des CDII dans l'emploi intérimaire total
Ain	-6,8 %	5,0 %
Allier	-10,1 %	7,5 %
Ardèche	+3,0 %	6,6 %
Cantal	-8,0 %	5,9 %
Drôme	-2,3 %	5,9 %
Haute-Loire	-9,3 %	8,9 %
Haute-Savoie	-3,7 %	3,7 %
Isère	-10,7 %	6,5 %
Loire	-18,6 %	6,6 %
Puy-de-Dôme	-6,7 %	7,5 %
Rhône	+1,4 %	5,2 %
Savoie	-3,9 %	4,2 %

LA FRANCE DES RÉGIONS

Avril 2024 par rapport à avril 2023.

Toutes les régions métropolitaines sont en baisse.

Dans le détail géographique toutes les régions enregistrent des évolutions négatives sur un an comprises entre -1,3 % en PACA et -10,9 % en Bretagne.



Méthodologie

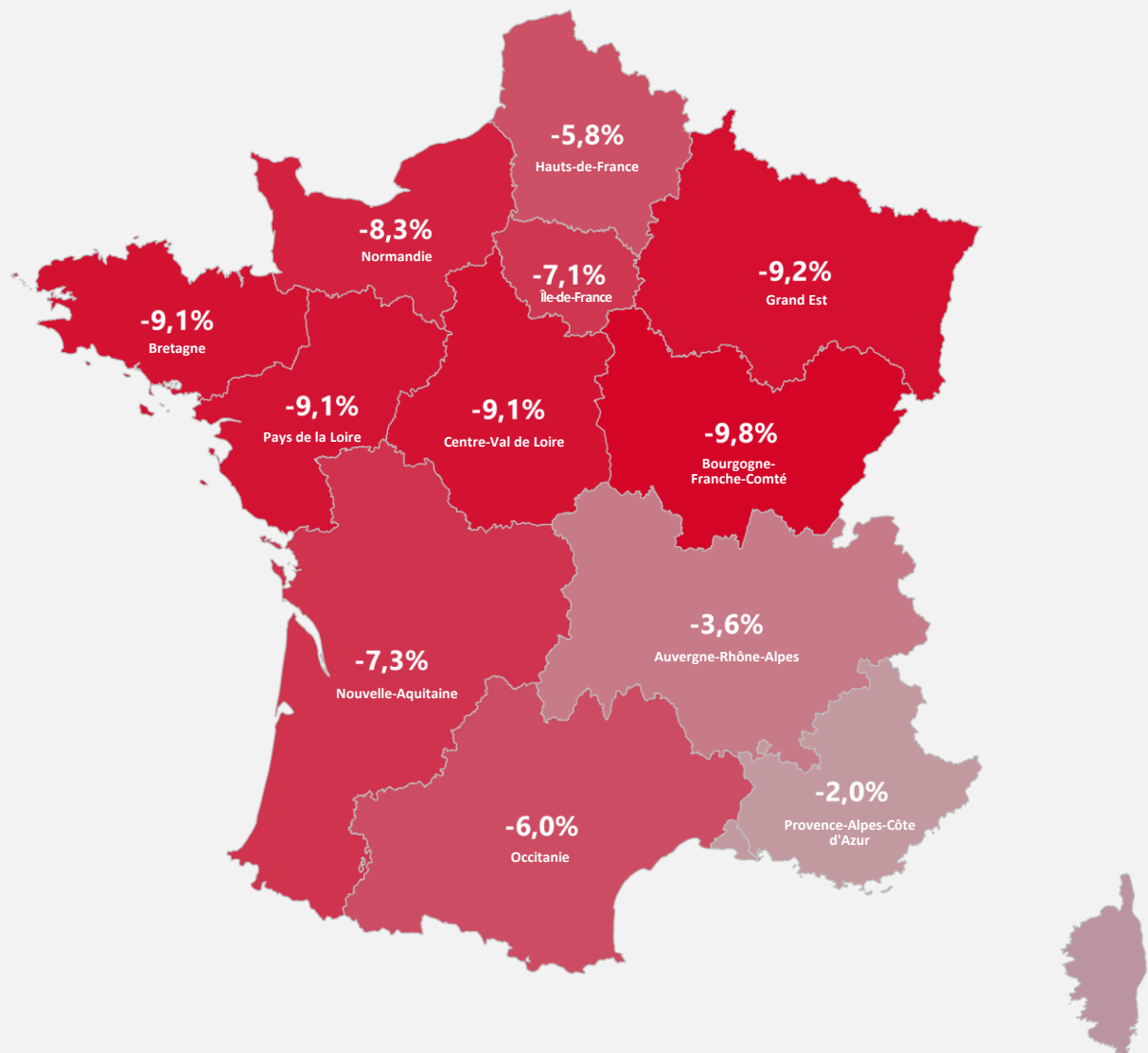
Prism'emploi s'appuie sur l'expertise de Siaci Saint Honoré pour la réalisation du Baromètre Prism'emploi. La branche du travail temporaire a en effet choisi cet organisme pour collecter et consolider les données des Entreprises de Travail Temporaire (ETT) afin d'identifier les salariés éligibles à la mutuelle Intérimaires Santé et au régime de prévoyance. Ainsi, depuis fin 2015, les ETT transmettent chaque mois à Siaci Saint Honoré les informations relatives aux missions d'intérim. Ces données font désormais l'objet d'un traitement statistique dans le cadre d'une convention réunissant l'Observatoire de l'Intérim et du recrutement, S2H Consulting (filiale de Siaci Saint Honoré) et Prism'emploi. Leur traitement est effectué dans le strict respect des normes de confidentialité et sur des espaces sécurisés, et les données sont exploitées depuis janvier 2021 par Prism'emploi pour élaborer ce baromètre d'activité parfaitement exhaustif et permettant de distinguer les contrats de travail temporaire et les CDI.

LA FRANCE DES RÉGIONS

Avril 2024 par rapport à avril 2023.

Cumul annuel : janvier-avril 2024 (%)

Au cours des quatre premiers mois de l'année, l'emploi intérimaire enregistre une baisse cumulée de -7,0 % par rapport à la même période en 2023.



Méthodologie

Prism'emploi s'appuie sur l'expertise de Siaci Saint Honoré pour la réalisation du Baromètre Prism'emploi. La branche du travail temporaire a en effet choisi cet organisme pour collecter et consolider les données des Entreprises de Travail Temporaire (ETT) afin d'identifier les salariés éligibles à la mutuelle Intérimaires Santé et au régime de prévoyance. Ainsi, depuis fin 2015, les ETT transmettent chaque mois à Siaci Saint Honoré les informations relatives aux missions d'intérim. Ces données font désormais l'objet d'un traitement statistique dans le cadre d'une convention réunissant l'Observatoire de l'Intérim et du recrutement, S2H Consulting (filiale de Siaci Saint Honoré) et Prism'emploi. Leur traitement est effectué dans le strict respect des normes de confidentialité et sur des espaces sécurisés, et les données sont exploitées depuis janvier 2021 par Prism'emploi pour élaborer ce baromètre d'activité parfaitement exhaustif et permettant de distinguer les contrats de travail temporaire et les CDI.